

CORRIGE SERIE 2. LES PROVISIONS**CORRIGE EXERCICE 1 :****1. Ecritures comptables au 31/12/2013**

Client Mounaim et client Youssef → clients douteux

Client Amine → perte irrécouvrable

	31/12		
3424	Clients douteux ou litigieux	15 840	
3421	Clients		15 840
	Reclassement clients Mounaim et Youssef (5760 + 10 080)		
	31/12		
6196	D.E.P pour dépréciation de l'A.C.	4 860	4 860
3942	Prov pour dépréciation des C et CR		
	Constitution de la provision pour les clients Mounim et Youssef 4 800 X 40% = 1920 8 400 X 35% = 2940		
	31/12		
6 182	Pertes/ créances irrécouvrables	7 200	
4455	Etat, TVA facturée	1 440	
3424	Clients douteux ou litigieux		8 640
	Régularisation Amine		

2. Ecritures comptables au 31/12/2014**Client Mounaim :**

	31/12		
6196	DEP pour dépréciation de l'AC	960	
3942	Prov pour dép des C et CR		960
	Augmentation provision Mounaim (4 800X 60%) – 1 920		

Client Youssef

31/12

5111	Chèque à encaisser ou à l'encaissement	5 000	
3424	Clients douteux ou litigieux		5 000
Règlement client Youssef			
31/12			
3942	Prov pour dépréciation des C et CR	2 940	
7196	Reprise sur prov pour dép de l'AC		2 940
Annulation de la provision de Youssef			
31/12			
6 182	Pertes/ créances irrécouvrables	4 233,33	
4455	Etat, TVA facturé	846,67	
3424	Clients douteux ou litigieux		5 080
Régularisation Youssef (10 080 – 5000)/1,2			

CORRIGE EXERCICE 2

Les écritures d'ajustement :

Client A

31/12

6 182	Pertes sur créances irrécouvrables	4 180	
4455	Etat, TVA facturé	836	
3424	Clients douteux ou litigieux		5 016
Régularisation du client A (8016 – 3000) /1,2			
31/12			
3942	Prov pour dépréciation des C et CR	1 900	
7196	Reprise sur prov pour dép de l'AC		1 900
Annulation provision client A			

Client B

		31/12		
6 182 4455 3424	Pertes sur créances irrécouvrables Etat, TVA facturé		8 430 1 686	10 116
			Clients douteux ou litigieux	
Règularisation du client B insolvable (10 116/1,2)				
		31/12		
3942 7196	Prov pour dépréciation des C et CR		6 744	6 744
			Reprise sur prov pour dép de l'AC	
Annulation provision client B				

Client C

		31/12		
3424 3421	Clients douteux ou litigieux		5 760	5 760
			Clients	
Reclassement clients C				
		31/12		
6196 3942	DEP pour dépréciation de l'AC		960	960
			Prov pour dép des C et CR	
Constitution provision client C (5760/1,2) X 20%				

CORRIGE EXERCICE 3 : LES TITRES

Nature des titres	Quantité	Prix unitaire d'achat (VO)	VI 2012	VI 2013	Provision 2012 (Vo-VI) xQté	Provision 2013 (Vo-VI) xQté	Ajustement	
							Dotation ↗	Reprise ↘
TP : Action A	1 500	300	280	285	30 000	22 500	-	7 500
TVP : Action X	40	200	190	185	400	600	200	-
Action Y	25	240	220	225	500	375	-	125
Action Z	30	150	160	146	- (principe de prudence)	120	120	-

1. Ecritures comptables au 31.12. 2012

31/12/12			
6392	D. aux provisions pour dépréciation des immobilisations fin.	30 000	
2951	Provisions pour dép. Des TP		30 000
Constitution provision Action A / TP			
31/12/12			
6394	DEP pour dépréciation des TVP	900	
3950	Prov pour dép des TVP		900
Constitution provision Action X et Y/ TVP (400+500)			

1. Ecritures comptables au 31.12. 2013

31/12/13			
2951	Prov pour dép des TP	7 500	
7392	Reprise/prov pr dep des immob financières		7 500
Reprises/ prov Action A			
31/12/13			
6394	DEP pour dépréciation des TVP	320	
3950	Prov pour dép des TVP		320
Augmentation provision Action X Constitution provision Action Z (200+120)			
31/12/13			
3950	Prov pr dep des TVP	125	
7394	Reprise/ dép des TVP		125
Reprise sur provision Actions Y			

2. Cessions Actions A en Avril 2014

(VO- VI) X Quantité

Quantité TP vendus : $(300 - 285) \times 200 = 3\,000$ DH

04/2014

2951 7392	Prov pour dép des TP Reprise/prov pr dep des immob financières	3 000	3 000
Annulation de la provision sur les actions A			
d°			
6514 2510	VNA des immob fin. cédées Titres de participation	60 000	60 000
Prix d'achat : 200 actions A (300 x200 =60 000)			
d°			
5141 7514	banques P.C des immob. financières	62 000	62 000
Cession de 200 Actions A à 310 dh l'une (200X310 = 62 000)			

CORRIGE EXERCICE 4 : LES TITRES**1. Provisions AU 31/12/2008**

Nature des titres	Quantité	Prix unitaire d'achat (VO)	VI 2007	VI 2008	Provision 2007 (Vo-VI) xQté	Provision 2008 (Vo-VI) xQté	Ajustement	
							Dotations ↗	Reprises ↘
TP :								
A	2 000	340	310	325	60 000	30 000	-	30 000
B	3 000	280	270	265	30 000	45 000	15 000	-
TVP :								
V	1 000	240	220	234	20 000	6 000	-	14 000
W	1 400	230	200	223	42 000	9 800	-	32 200

Enregistrement comptable au 31.12.2008**TP :**

31/12/2008

2951 7392	Prov pour dép des TP Reprise/prov pr dép. des immob financières	30 000	30 000
Diminution de la provision sur les actions A/ TP			

6392 2951	DEP pour dep des immob fin. Provision pour dep des TPs	15 000	15 000
Augmentation Prov Actions B / TP			

TVP :

31/12/2008			
6394 7394	Prov pour dép des TP Reprise/prov pr dep des immob financières	46 200	46 200
Diminution de la provision sur les actions V et W/ TVP (14 000 + 32 200)			

2. Calculs et enregistrement de cessions des titres :**Les TP (A et B) :**

05/2009			
2951 7392	Prov pour dép des TP Reprise/prov pr dep des immob financières	30 000	30 000
Annulation de la provision sur les actions A et B A : $(340 - 325) \times 800 = 12\ 000$ B : $(280 - 265) \times 1200 = 18\ 000$ =30 000			
6514 2510	VNA des immob fin. cédées Titres de participation	608 000	608 000
Prix d'achat : A : $800 \times 340 = 272\ 000$ B : $1200 \times 280 = 336\ 000$ =608 000			
5141 7514	banques P.C des immob. financières	616 000	616 000
Cession : A : $800 \times 320 = 256\ 000$ B : $1200 \times 300 = 360\ 000$ =616 000			

LES TVP (V ET W)

Actions V : Prix d'achat = $200 \times 240 = 48\ 000$ Prix de vente = $200 \times 250 = 50\ 000$ } +value = 2000	Actions W : Prix d'achat = $400 \times 230 = 92\ 000$ Prix de vente = $400 \times 220 = 88\ 000$ } -value = 4000
--	--

		05/2009		
6394 7394	Prov pour dép des TVP		4 000	
		Reprise/prov pr dep desTVP		4 000
	Annulation de la provision sur les actions V et W			
	V : (240- 234) x 200 = 1 200	}		
	W : (230 -223) x 400 = 2 800		= 4000	
		d°		
5141	banques		50 000	
3510 7385		Titres et valeurs de placement (prix d'achat) Produits nets/cession de TVP (+value)		48 000 2 000
	Cession TVP Actions V			
		d°		
5141 6385 3510	Banques (Prix de cession) charges nets/cession des TVP (-value) (prix d'achat)Titres et valeurs de placement (prix d'achat)		88 000 4 000	92 000
	Cession TVP Actions W			

Les provisions pour risques et charges

[Résumé de cours]

Se sont des provisions évaluées à la clôture de l'exercice (Inventaire) et destinées à couvrir des risques ou des charges ayant un caractère probable et approximatif, qui pourra avoir lieu et être enregistrée lors des exercices ultérieurs.

Ces provisions peuvent concerner :

- Les risques nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine
- Les charges non encore intervenues mais probables

Ces provisions peuvent être ajustées ou annulées en fonctions des circonstances :

Provisions pour Risques

Risques identifiés à l'activité de l'entreprise : litiges, garanties données aux clients, amendes, pénalités, etc

Provisions pour Charges

Charges importantes liées à l'activité de l'entreprise : grosses réparations, impôts, pensions de retraites, etc

Les provisions pour risques et charges sont regroupées dans les rubriques suivantes (en fonction de délai de réalisation de ces provisions) :

- ✓ Rubrique 15. Provisions durables pour risques et charges (long terme = + 1an)
- ✓ Rubrique 45. Autres provisions pour risques et charges (court terme = - 1an)

Enregistrement comptable :

❖ Constitution ou augmentation d'une provision :

		Date		
6195 Ou 6393 Ou 6595	D.E.P. pour Risque et charges (exploitation) Ou D.E.P. pour Risques et charges financières (financier) Ou D.N.C. aux provisions pour R et C (Non courant)		} Selon le caractère du risque ou de la charge	X
15.. Ou 450.	(+ 1an) Provisions durables pour R et C Ou (-1 an) Autres provisions pour R et C			X

❖ **Annulation ou diminution d'une provision :**

		Date		
151 Ou 155	Provisions pour risques Ou Provisions pour charges			x
7195 Ou 7393 Ou 7595	Selon le caractère du risque ou de la charge	}	Reprises sur provisions pour R et C	x
			Reprises sur provisions pour R et C financières	
			Reprises non courantes sur prov. pour R et C	

CORRIGE EXERCICE 5 : PROVISIONS POUR CHARGES

Pour l'entreprise Cotrex, la provision est étalée sur les trois premières années. Elles auront donc les mêmes écritures (2010 et 2011 et 2012) : constitution d'une provision à 100 000 DH.

		31/12/2010		
6195(5)	DEP pour risques et charges (durables)		100 000	
1555	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			100 000
	Constitution d'une provision pour charges / gros travaux			

Remarque : Dotations aux provisions au 31/12/2011 et au 31/12/2012 : même écriture

		03/03/2013		
6133 3455 4411	Entretiens et réparations Etat, TVA récupérables		350 000 70 000	
	Fournisseurs			420 000
	Règlement des frais de réparation			

		31/12/2013		
1555	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		300 000	
7195	Reprises sur provisions pour risques et charges			300 000
	Annulation de la provision déjà constituée			

CORRIGE EXERCICE 6 : PROVISIONS POUR RISQUES

Pour l'entreprise Solazur, il faut :

- Constituer la provision au 31/12/2010
- Puis passer l'écriture du 25/09/2011 : Avis d'imposition (redressement fiscal)
- Puis annuler la provision déjà constituée.

Remarque : le redressement fiscal a un caractère non courant.

31/12/2010			
6595	D.N.C. pour risques et charges	90 000	
450	Autres provisions pour R et C (- 1an)		90 000
	Constitution provision pour risques /redressement fiscal		

25/12/2011			
6583	Pénalités et amendes fiscales	97 000	
3455	Etat, TVA récupérables	19 400	
445	Etat-créditeur		116 400
	Avis d'imposition		

31/12/2011			
450	Autres provisions pour R et C	90 000	
7595	Reprises N.C. sur provisions pour R et C		90 000
	Annulation de la provision pour risques		